



RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 70041

Numéro SIREN : 437 530 744

Nom ou dénomination : 3 F X

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2014 sous le numéro de dépôt 1452

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHALON SUR SAONE

28 boulevard de la République
71100 CHALON SUR SAONE
chal-contact@greffe-tc.net
toutes infos : www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

3 F X

Zone d'Activités Coriolis
71210 Montchanin

V/REF :

N/REF : 2005 B 70041 / 2014-A-1452

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHALON SUR SAONE certifie qu'il a reçu le 26/05/2014, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 30/04/2014
- Réduction du capital social

Concernant la société

3 F X
Société par actions simplifiée
Zone d'Activités Coriolis
71210 Montchanin

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-1452 le 26/05/2014
R.C.S. CHALON SUR SAONE 437 530 744 (2005 B 70041)

Fait à CHALON SUR SAONE le 26/05/2014,
LE GREFFIER



N° Facture	Date Facture
R 201405/7921	26/05/2014

ETAT DES FRAIS DUPLICATA

Numéro de client : /
Provision :
Votre réf. :
Nos réf. : DB

3 F X
Zone d'Activités Coriolis

71210 Montchanin

Code	Désignation Formalité	Qté	Hors Taxe	Tx TVA	TVA	Deb. non S	Total TTC
W211	211 Dépôts d'actes ou de pièces	1	7.80	20	1.56	0.00	9.36
W218D	218 Diligences de transmission du dépôt à l'INPI	1	2.60	20	0.52	0.00	3.12
W822D	822 Taxe INPI relative à un dépôt d'acte 3 F X - Dépôt numéro 2014/A/1452	1	0.00	20	0.00	5.90	5.90
W801	801 Lettre simple < 20g	1	0.64	20	0.13	0.00	0.77
Totaux :			11.04		2.21	5.90	19.15

Montants en EUR

Total : (EUR) 19.15

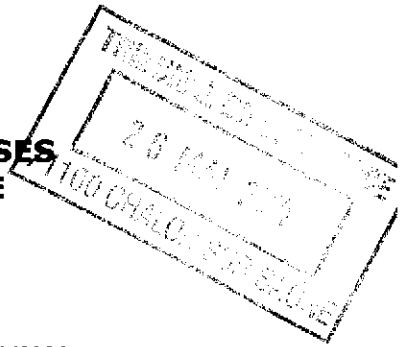
Règlements Perçus et/ou Restitués :

DB 3 F X SG (0000085)	(EUR) 19.15
-----------------------	-------------

FACTURE SOLDEE

Surveillance gratuite d'une entreprise sur www.infogreffe.fr
Extrait Kbis, bilan sociétés et procédures collectives sur www.infogreffe.fr
Règlement par chèque à l'ordre du greffe ou par virement : FR83 2004 1010 0406 2775 0A02 536 PSSTFRPPDJ

3 F X
SAS au capital de 333.250 Euros
Siège Social : ZA Coriolis – 71210 ECUISSES
437 530 744 RCS CHALON SUR SAONE



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

28 Bd de la République

71100 CHALON SUR SAONE

Le 23 Mai 2014

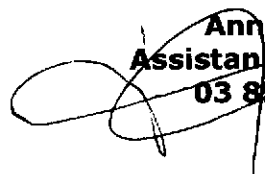
Objet : Réduction du capital – DELAI OPPOSITION DE 20 JOURS DES CREANCIERS

Madame,

Dans le cadre du projet de réduction du capital, nous vous adressons le procès-verbal d'assemblée afin de faire courir le délai d'opposition de 20 jours des créanciers sociaux, accompagné d'un chèque de 19.15 €.

Restant à votre disposition,

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.


Anne PERNIN
Assistante de Direction
03 85 77 90 68

3 F X
SAS au capital de 333.250 Euros
Siège Social : ZA Coriolis – 71210 ECUISSES
437 530 744 RCS CHALON SUR SAONE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2014

PROCES VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Le 30 Avril 2014, à 17h45, au siège social, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président.

L'assemblée est présidée par le Président de la SAS : Monsieur François-Xavier FAVRE-FELIX.

Les associés assistant à la réunion ont signé la feuille de présence en entrant en séance qui, après vérification, est certifiée exacte par le Président. Cette feuille de présence est tenue à la disposition des associés.

Le commissaire aux comptes n'assiste pas à la réunion.

L'assemblée réunissant plus de la moitié des associés, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est réunie à l'effet d'autoriser la société à racheter 709 de ses propres actions.

Monsieur le Président expose que suite à la proposition de rachat d'actions faite le 3 Avril 2014 par la société aux actionnaires minoritaires, certains ont émis leur souhait de céder les actions qu'ils détiennent dans la société, à savoir :

- Mademoiselle Agnès BUATOIS à concurrence de 198 actions
- Monsieur Hervé DEMONT à concurrence de 92 actions
- Monsieur Djamel BOUROGA à concurrence de 122 actions
- Madame Michelle NIEDDU à concurrence de 167 actions
- Monsieur Otilio DIAS à concurrence de 130 actions

Puis la discussion est ouverte. Après plusieurs échange de vues, il ressort qu'aucun associé autre que ceux sus-visés ne souhaite racheter tout ou partie des 709 actions sus-visées, et que l'entrée d'un tiers au sein du capital de la société n'est pas envisageable. La résolution suivante est alors mise aux voix :

RÉSOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale ordinaire,

- Conformément à l'article 12 des statuts, confère son agrément aux projets de cessions d'actions sus-visé.
- Prend acte qu'aucun associé ne souhaite acquérir les actions de associés cédants sus-visés
- Décide de ne pas proposer l'achat desdites actions à un tiers et en conséquence de faire acquérir les 709 actions de la société par elle-même, et ce moyennant le prix de 317.362,58 €.

En conséquence le capital social de la société se trouvera réduit d'une somme de 35.450 € par annulation des 709 actions sus-visées, d'une valeur nominale de 50 € chacune, pour ramener ainsi le capital social de 333.250 € à 297.800 €, divisé en 5.956 actions de 50 € chacune. La différence entre la réduction du capital et la valeur de rachat des actions, soit la somme de 21.810,03 €, sera imputée sur le compte « autres réserves ».

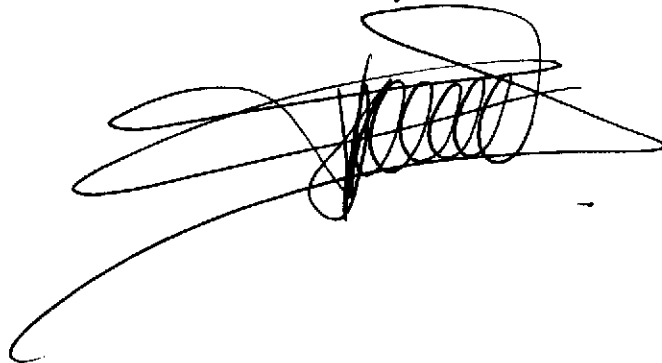
Tous pouvoirs sont conférés au Président, Monsieur François-Xavier FAVRE-FELIX, à l'effet d'une part d'informer le commissaire aux comptes de cette opération de réduction de capital afin qu'il puisse établir son rapport et d'autre part de déposer un exemplaire du présent procès verbal au greffe du tribunal de commerce afin d'obtenir un certificat de non-opposition.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal.

Le Président
Monsieur François-Xavier FAVRE-FELIX

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.